

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EMMERIN

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept juin, le Conseil municipal de la commune d'EMMERIN, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PONCHAUX Danièle, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 juin 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers en exercice : 23.

Présents : Mme PONCHAUX – M. BOSSU – Mme JACQMIN – MM. DESPREZ – BAYLE – Mme MALBRANQUE – MM. VANWORMHOUDT – RINGARD – CATTEZ – BAR – FLAMENT – Mme STANIEWSKI – MM. LENSINCK – AVINÉE et Mme VLAMYNCK.

Absents, excusés : M BONAMY – Mmes BILLIAU (arrivée à 18 H 15) – LEROY et M. GALERA ayant donné pouvoir.

Absents : Mmes LÉDÉE – TYTGAT – MAZINGHIEN et M. BACQUET.

Le secrétariat a été assuré par : Mme. STANIEWSKI.

**Objet** : *tarifs pour la restauration scolaire -*  
N° 2024/23./

La commission Finances propose de ne pas augmenter les tarifs de restauration scolaire actuellement en vigueur.

Ceux-ci resteront donc les suivants :

TARIFS	EMMERINOIS	EXTÉRIEURS (+ 20 %) Pour les quotients D, E et F
A, B et C	1 € 00	1 € 00
D et E	3 € 60	4 € 25
F	4 € 10	4 € 95

Enfants du personnel de la Commune et des enseignants hors quotients A, B et C : 3 € 60.

Toutefois, dans un souci d'équité il est proposé une pénalité unique de 2 € pour tout repas servi sans inscription préalable (la veille au midi). Ces repas sont, actuellement, facturés le double du prix auquel ils seraient facturés avec inscription.

Adoptée à la majorité, exceptés Mme VLAMYNCK et M. GALERA.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
**EMMERIN, LE 25 JUIN 2024**  
**LE MAIRE,**  
**Danièle PONCHAUX**




**Affiché en Mairie,**  
**le 26 JUIN 2024**  
**LE SECRÉTAIRE,**  
**Karine STANIEWSKI**

